



# Peyrolles-info 205

avril 2023

Voir cet email en ligne dans votre navigateur

## Conseil municipal du 26 avril 2023

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Éric Reignier ;

Absent : Nicolas Geoffray ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril est approuvé à l'unanimité.

### 1. Glissement de terrain

Suite au glissement de terrain sur la route communale du Rieu, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux rapidement pour sécuriser la route communale. Les travaux consistent à purger un glissement de terrain se situant au-dessus d'une route communale qui a été déblayée. La plus grosse partie de l'éboulement n'est pas tombée.

Il faut signer une convention de mise à disposition sans contrepartie avec les propriétaires des deux terrains à proximité où nous pourrions déposer les 3 500 m<sup>3</sup> environ de matériaux.

Accord unanime du conseil pour donner délégation de signature au maire  
afin de signer ces conventions.

Un montant estimatif nous a été communiqué par un entrepreneur local pour un montant de 40 655 € H.T.

Après différentes démarches, il serait possible d'obtenir des subventions exceptionnelles du Département du Gard et de la Région Occitanie. Suite à la visite de Madame la sous-préfète, il n'y aura pas de subvention possible de la part de l'Etat.

Le Plan de financement pourrait être le suivant :

Région Occitanie	25 % 10 163,75 €
Département du Gard	25 % 10 163,75 €
Fonds propres de la commune	50 % 20 327,50 €

Accord unanime du conseil pour demander ces subventions.

## 2. Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunication 2023

Les plafonds de redevance 2023 d'occupation du domaine public communal sont fixés à 62,60 € par km d'artère en aérien, soit pour Peyrolles :

7,50 km x 62,60 € = 469,50 € arrondi à 470 €

Accord unanime du conseil.

## 3. Remboursement des frais engagés par un élu

Pour renouveler pour un an le nom de domaine peyrolles.fr, l'hébergement du site web et les adresses de courriel, un élu a avancé la somme de 55,76 €, réglés par carte bancaire, qu'il convient de lui rembourser.

Accord unanime du conseil.

---

### Questions diverses :

#### **Visite de la sous-préfète**

Madame Anne Levasseur, sous-préfète du Vigan depuis début mars, a répondu à l'invitation du maire : elle est venue visiter Peyrolles et rencontrer les élus. Le Maire a pu l'informer des problèmes en cours en mairie puis lui faire visiter le temple de Peyrolles.

#### **Nom de la commune**

Suite à de nombreuses confusions (appels téléphoniques en mairie, livreurs, clients de gîtes,...) avec Peyrolles-en-Provence ou Peyrolles (Aude), proposition de changer le nom

#### **Travaux chemin de la Clède :**

*Ils sont toujours interrompus en raison de demandes de la police de l'eau. Un passage provisoire a été établi mais il est impraticable en période humide et met à mal les véhicules.*

*La sous-préfète, lors de sa visite, nous a indiqué que nous devons reprendre le dossier à zéro. La police de l'eau semble vouloir une étude hydrologique ce qui pourrait prendre un an.*

*Une réunion doit avoir lieu sur place samedi prochain avec le propriétaire concerné et l'entreprise Cabrit. Il est envisagé de faire les travaux sans*

de la commune, en identifiant mieux notre situation géographique.

Par exemple :

Peyrolles-en-Cévennes

Peyrolles-du-Gard

Peyrolles-sur-Gardon

Peyrolles-de-Valborgne

...

Le conseil se prononce majoritairement pour "Peyrolles-en-Cévennes".

Avant un vote lors d'un prochain conseil la population peut proposer d'autres dénominations et donner son avis.

toucher à ce gué afin de ne pas rester plus longtemps dans cette situation d'attente rendant cet accès impraticable.

#### **Déontologue :**

Le conseil municipal doit nommer un déontologue. Contact a été pris avec le Centre de Gestion qui pourrait sembler-il nous proposer la personne adéquate.

---

La séance est levée à 20h

## Informations

### **Arrêté sécheresse du 24 avril 2023**

Notre zone (Gardons amont) est placée en alerte renforcée :

- le remplissage des piscines privées,
- le lavage des voitures,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts privés et publics, sont interdits.

- l'irrigation agricole,
- l'arrosage des jardins potagers, sont interdits entre 8h00 et 20h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau), et une nuit sur deux si l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement (ce qui est le cas du réseau d'eau potable de Peyrolles).

Toutes les infos sur le [site PROPLUVIA](#).

### **Alerte par SMS :**

La commune a mis en place un système d'alerte par SMS **en cas d'évènement grave sur la commune**.

Si vous souhaitez faire partie des destinataires de ces SMS, merci de confirmer votre accord et de communiquer votre numéro de mobile

- soit par réponse à ce message,
- soit à la mairie,
- soit en remplissant [ce formulaire](#).

Nous comptons utiliser ce système avec parcimonie, vous disposez bien entendu d'un droit de retrait à tout moment sur simple demande.

## Rappel - fibre

De nombreux habitants dont la maison est éloignée du boîtier de raccordement rencontrent de très grandes difficultés à se faire raccorder. Nous avons alerté la presse, protesté auprès du département et de WiGard/XPfibre qui déploie l'infrastructure réseau par concession du département.

Sur le papier toutes les maisons de Peyrolles sont éligibles à la fibre, dans la pratique plus de la moitié n'arrivent pas à se faire raccorder.

**Afin de regrouper les problèmes** pour les remonter aux autorités compétentes il est important que vous nous signaliez tous les échecs de raccordement que vous rencontrez. N'hésitez pas [à remplir ce formulaire](#) pour chaque rendez-vous infructueux ou à informer le secrétariat de la mairie. Nous vous tiendrons au courant de nos démarches et des réponses de WiGard et des opérateurs.

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles. Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

**Se désinscrire**

Mairie de Peyrolles  
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES  
www.peyrolles.fr  
maire@peyrolles.fr  
04 66 85 13 01